



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 3 juillet 2017 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué les 26 et 28 juin 2017, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Membres absents : 6

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS François, NEVEU Isabelle, GRAND CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal.

Membres absents excusés :

M. SEINE Louis-André donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
Mme LEVENT Marie-Claude donne pouvoir à Mme SEGUIN Brigitte
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël
M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à Mme NEVEU Isabelle
M. LEROY Mickaël donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
M. LE GRASSE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. Pierre THEBAULT.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention fixe les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2017-2018, comme suit :

TARIF ENFANT- COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHES DE QUOTIENT	TARIFS (€)
00	Inférieur à 550 €	1.04
01	De 550.01 à 700 €	2.17
02	De 700.01 à 850 €	2.47
03	De 850.01 à 950 €	2.78
04	De 950.01 à 1 050 €	2.94
05	De 1 050.01 à 1 250 €	3.09
06	Supérieur à 1 250 €	3.62

TARIF ENFANT- HORS COMMUNE

3.62 € par repas pour un élève.

TARIF ADULTE – AGENTS DE LA COLLECTIVITE (y compris le personnel mis à disposition)

3.62 € par repas

TARIF ADULTE – HORS AGENTS DE LA COLLECTIVITE

5.63 € par repas.

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Pour répondre à une volonté d'équilibre social et à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de mettre en place, pour l'année scolaire 2017-2017, une facturation modulée pour la prestation « accueil périscolaire » en fonction du Quotient Familial (QF), comme suit

→ TARIF ENFANT- COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHES DE QUOTIENT	TARIFS (€) à la ½ heure
00	Inférieur à 700 €	1.17
01	De 700.01 à 1 050 €	1.20
02	De 1 050.01 à 1 250 €	1.23
03	De 1 250.01 à 1 700 €	1.26
04	Supérieur à 1 700 €	1.28

→ AUTRES TARIFS

TARIF ENFANT HORS COMMUNE

1.45 € par enfant et par heure

TARIF GOUTER

0.48 € par enfant.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe la participation financière aux charges de fonctionnement des écoles, pour les communes de résidence n'ayant pas conclu de convention de gratuité en matière d'inscription scolaire avec la commune de Biard, au titre de l'année scolaire 2016/2017, comme suit :

- Ecole maternelle 1 480.00 € / enfant
- Ecole primaire 325.00 € / enfant.

DESIGNATION PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND POITIERS DE REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT A LA COMMISSION TERRITORIALE D'ENERGIE DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE – PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIARD

Conformément aux nouveaux statuts du syndicat ENERGIES VIENNE, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, désigne pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie n°7 dudit Syndicat :

- M. MORISSEAU Gilles, en qualité de représentant titulaire
- M. PHELIPPON Jean-Luc, en qualité de représentant suppléant.

TRAVAUX DE VOIRIE 2015-2017 – MODIFICATION N°1 DU MARCHÉ MONOATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDES PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

En raison de la nécessité d'une adaptation du marché de travaux de voirie 2015-2017 en cours, consécutive à l'augmentation de l'enveloppe annuelle de dépenses d'investissement suite au transfert de la compétence voirie à la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte la modification n°1 du marché de travaux de voirie à bons de commandes avec l'entreprise EIFFAGE, sur la base d'une augmentation de son montant initial maximum sur la période 2015-2017, estimée à 50 000 € HT, portant ainsi le nouveau montant de ce marché à 300 000 € HT en valeur maximum.

**INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS –
CREATION D'UN SERVICE COMMUN ET CONVENTION ENTRE GRAND POITIERS ET LA
COMMUNE DE BIARD**

Suite à l'évolution de Grand Poitiers, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, valide la création d'un service commun entre Grand Poitiers et la commune de Biard, pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et autorise le Maire à signer la convention correspondante fixant notamment les modalités d'instruction de ces actes. Il est précisé que la mise en œuvre de ce service commun n'aura aucune incidence financière pour la commune.

**DENONCIATION DE LA CONVENTION DE 2007 AVEC GRAND POITIERS POUR
L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS**

Consécutivement à la décision de création d'un service commun pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols par Grand Poitiers à 40 communes, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de dénoncer la convention signée avec Grand Poitiers, le 5 septembre 2007, actuellement en vigueur, relative à l'instruction de ces actes

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA BLAISERIE
POUR L'ACCUEIL DES JEUNES – ANNEE 2017**

L'Association du Centre Socio-Culturel de la Blaiserie, structure d'accueil, offre des activités ludiques et éducatives aux jeunes de 3 ans à 11 ans, afin de répondre aux besoins des familles de la commune.

Dans un but de clarifier, sécuriser et formaliser le cadre juridique des relations financières entre la commune et l'association précitée, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte et autorise le Maire à signer la convention d'objectifs 2017 à intervenir entre les partenaires susvisés.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE
LOISIRS SANS HERBERGEMENT PERISCOLAIRE » ET AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS
(ASRE) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – PERIODE 2017-2020**

Le Conseil Municipal a conclu une convention d'objectifs et de financement pour « l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2014-2016, définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « ALSH périscolaire » et de l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE).

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte et autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement 2017-2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire » et l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE).

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES
DELEGATIONS**

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n°9/2017 du 30 juin 2017

L'adoption et la signature d'un marché de prestation de services pour la location et la maintenance de deux copieurs multifonctions à la mairie, avec la société Central Copie, sise, 30, rue Victor Grignard, ZI de la République II à Poitiers sur la base suivante :

- Location de deux copieurs multifonction sur 20 trimestres
- Loyer de 335.00 € HT par trimestre pour les deux copieurs
- Frais de formation : 130.00 € HT
- Maintenance sur 5 ans avec un coût copie noir et blanc à 0.0039 € HT et un coût copie couleur à 0.039 € HT.

DECISIONS MODIFICATIVES ET IMPUTATION EN INVESTISSEMENT

NEANT.

QUESTIONS DIVERSES

- Constructions de logements rue des Augustins/rue des Coteaux de Bel Air
- Extension de la crèche « Suce Pouce »
- Elargissement de l'autoroute A10 à 2X3 voies
- Calendrier des réunions et manifestations
- Rentrée scolaire 2017-2018 – Effectifs des classes
- Logements ancienne école
- Arrêté de restrictions d'eau.